

# *Société de l'information et Liberté(s)* <sup>1</sup>

Jean-François Tétu

Il y a quelques semaines, j'hésitais beaucoup sur la meilleure façon d'introduire à cette conférence, tant l'actualité nous fournissait de sujets de réflexion sur ce thème, "société de l'information et Liberté(s)". Par bonheur, notre premier ministre, M.Lionel Jospin, a dû être averti du sujet de cette conférence de rentrée et, pour me faciliter la tâche, j'imagine, vient de fixer des objectifs précis à notre gouvernement qui travaille actuellement à trois textes de loi. Le premier porte sur un nouvel organisme de concertation déontologique qui regrouperait acteurs privés et publics de l'information ; le second vise à protéger les données individuelles, et le troisième donnerait un statut juridique à la signature électronique. Ainsi donc, tout comme le législateur, en 1881, a mis sur pied une législation sur la liberté de la presse qui nous a bien servi depuis plus d'un siècle, le gouvernement français envisage aujourd'hui, le premier au monde, de donner aux technologies de l'information un ensemble de règles globales pour notre nouvelle société. Sans doute le faut-il. Mais, si le développement des réseaux et du commerce électronique impose une régulation plus précise, nous savons bien, nous, que la transformation du savoir que nous voyons se former sous nos yeux relève de questions plus vastes . Nous voyons se réaliser sous nos yeux cette langue universelle dont rêvait Descartes : la numérisation du texte, de l'image et du son, qui permet leur stockage, leur traitement et leur transport sans altération, est en train de procurer à nos sociétés une extension prodigieuse de la mémoire, la multiplication et la mutation des systèmes d'information et des modifications éventuelles des modèles d'autorité et d'organisation de la société.

Observant cela, il y a 20 ans, le rapport Nora-Minc sur l'informatisation de la société concluait que cette mutation conduit à des changements probables de la pensée, des concepts, et du raisonnement. En d'autres termes, cela conduit à un changement du langage, comme nous le voyons déjà sous une forme triviale dans le dialogue de l'informatique de bureau, dialogue épuré, limité à de seuls besoins précis, mais comme

---

<sup>1</sup> Conférence académique de rentrée des universités de Lyon, 1999.

nous le voyons aussi dans la nécessité croissante de modifier la structuration de nos textes pour que les normes qui permettent leur usage documentaire les intègrent plus commodément dans nos bases de données textuelles. Certes, cela ne vaut encore que pour des textes relativement pauvres en signifiant, mais on ne sait où cela conduit. Le même rapport Nora -Minc faisait aussi remarquer l'évolution du calcul : la question n'était déjà plus, disaient ils, de savoir s'il va reculer, mais quand il va disparaître.

Nous, universitaires, savons bien que le langage traduit et génère un mode d'organisation intellectuelle et sociale comme l'a lumineusement montré E.Benveniste sur les institutions indo-européennes. Et, dans les inégalités culturelles que nous constatons à chaque session d'examen, nous voyons bien que la langue tient un rôle majeur, et qu'en somme, la question de la langue tient à ses enjeux culturels. Nous savons aussi, nous universitaires, que les outils de mémoire modifient les modalités d'appropriation du savoir et nous y sommes particulièrement sensibles actuellement à Lyon, puisque la reconstruction de notre bibliothèque nous conduit à anticiper sur les nouvelles formes de structuration des connaissances. Nous savons enfin, ce qui est une piètre consolation devant la perte de documents uniques, que la discrimination à venir sera moins dans le stockage du savoir (qui nous conduit pourtant encore à constituer patiemment des fonds documentaires dans nos laboratoires) que dans l'habileté à chercher et à utiliser.

Si donc l'informatisation de la société oriente presque spontanément notre réflexion sur la constitution du savoir, son organisation et sa transmission, ce n'est pas là, tant s'en faut, que se cristallise l'attention de l'opinion du "grand public".

"Pour le grand public en effet, je cite ici Nora et Minc, l'informatique a d'abord été ressentie comme une "mise en fiches" ostentatoire à la vie privée et aux libertés". C'est un des aspects les plus passionnels de cette transformation, parce que "cette crainte cristallise toutes les allergies à la modernité", mais c'est aussi un des mieux connus, grâce aux travaux que poursuit depuis 25 ans la commission informatique et libertés.

C'est donc cette relation entre société de l'information et libertés que je me propose d'examiner en parcourant avec vous rapidement trois questions :

- celle des origines et de la nature de ce qu'on nomme "société de l'information",
- celle des libertés telles que les pouvoirs publics y ont répondu depuis 25 ans,
- celle enfin, plus difficile, de la relation entre information, raison, et liberté.

Mais il me faut au préalable définir brièvement ce que j'entends ici par "liberté".

Au sens premier, l'homme est libre s'il n'est pas esclave ou prisonnier. La liberté désigne ainsi l'absence de contrainte extérieure. A partir de là, l'évolution a fait prendre à ce mot 3 directions différentes :

1. La première, par analogie simple, est l'extension à une liberté proprement physique : ainsi, le parachutiste tombe en chute "libre" avant qu'il n'ouvre son parachute ; ce sens nous importe peu à première vue, et pourtant l'information qui circule librement sur nos réseaux échappe pour la première fois à une contrainte forte des sociétés humaines, celle des frontières, et à d'autres contraintes physiques fortes, l'espace à franchir, le temps que cela prend, et, bien entendu tout ce qui touche au volume des données et à la conservation de ses supports.
2. Sous un point de vue social et politique, la liberté désigne un certain état du citoyen ou du sujet dans ses rapports avec la société ou le gouvernement. Les libertés, au pluriel, sont donc une simple application de l'absence de contraintes. On est libre de faire ce qui n'est pas défendu par la loi et de refuser ce qu'elle n'impose pas. Ainsi les libertés publiques limitent-elles le pouvoir de l'État. En revanche, utilisée au singulier, comme un absolu, la liberté comporte une valeur appréciative. La liberté est une indépendance constitutive d'un droit et d'une valeur morale. On voit bien ici l'opposition entre les libertés, qui présupposent l'existence de lois (c'est ce à quoi le gouvernement vient de s'engager), et la liberté qui fait de l'homme un sujet opposé à la licence et à l'oppression. Cette distinction est fondamentale dans ce qui nous retient ici. En quoi une société de l'information modifie-t-elle notre rapport aux libertés et à la liberté ?
3. Une troisième acception vient du constat qu'il existe à l'intérieur même de l'homme des forces qui lui sont comme étrangères et qui peuvent le contraindre comme un maître tyrannique ou au contraire le séduire indûment. La liberté est alors l'indépendance intérieure de l'homme à ce qui ne serait pas vraiment lui-même : la liberté est ainsi un affranchissement intérieur. Dans cette 3<sup>o</sup> acception, on passe de l'état psychologique de responsabilité (opposée à l'irresponsabilité pénale du dément, par exemple), à un état moral de perfection fondé sur l'indépendance à l'égard de ses propres passions, ou, comme le disait Spinoza, fondé sur l'exercice de la seule raison : "illum liberum esse dixi qui sola ratione ducitur". Nous verrons un peu plus loin pourquoi faire intervenir ici la raison. En attendant, nous sentons bien que la relation de l'homme au savoir et au désir de savoir, est directement en cause dans cette liberté-là.

# I. La société de l'information

Tout le monde, peu ou prou, est convaincu que la maîtrise de l'information est majeure pour le devenir de nos sociétés, comme on le voit aisément dans 3 domaines :

- l'entreprise, dont la véritable richesse repose moins désormais sur les biens produits que sur l'information dont elle dispose sur sa clientèle et le marché.
- la dématérialisation du monde, de nos monnaies comme de nos frontières
- le fonctionnement de l'Etat, qui peut diminuer son rôle d'acteur au profit de sa fonction de régulateur grâce à l'information qu'il détient.

(Et je ne parle pas de la conduite de la guerre dont on a vu depuis 10 ans que son succès tient au traitement de l'information sur les cibles adverses).

Tout cela est aisé à constater, et on voit a contrario dans l'effondrement récent de l'empire soviétique, pourtant si puissant il y a peu, que ce virage a été décisif. Pour le comprendre, je crois utile de faire rapidement retour sur ceux qui l'ont annoncé, et je ne prendrai que deux exemples, celui de N. Wiener, du côté de la cybernétique, et celui des premiers théoriciens de la société post industrielle.

La cybernétique, d'abord. J'emprunte ce qui suit à N. Wiener dont vous savez qu'il fut pendant la guerre un des artisans de l'automatisation du tir antiaérien. J'emprunte mes citations, non pas à *Cybernetics*, publié en 1948, mais à "*L'utilisation humaine des êtres humains*" publié deux ans plus tard pour un public plus vaste. Et d'abord sur le choix du mot lui-même : "jusqu'à une date récente, il n'existait pas de mot pour désigner ce complexe d'idées, et afin de désigner le champ tout entier par un terme unique, je me suis vu dans l'obligation d'en inventer un. D'où le mot "cybernétique" que j'ai fait dériver du mot grec kubernetés, ou pilote, le même mot grec dont nous faisons en fin de compte notre "gouverneur". Il est difficile de ne pas voir ici deux directions majeures de cette invention : d'une part, la saisie "holiste" de ce qu'il appelle un complexe d'idées, et de l'autre la dimension proprement politique de ce qu'on appelle aujourd'hui la "gouvernance". Mais voici qui est encore plus clair : "Information est un nom pour désigner le contenu de ce qui est échangé avec le monde extérieur au fur et à mesure que nous nous y adaptons et que nous lui appliquons les résultats de notre adaptation. Le processus consistant à recevoir et à utiliser l'information est le processus que nous suivons pour nous adapter aux contingences du monde ambiant et vivre efficacement dans ce milieu. Les besoins et complexités de la vie moderne rendent plus nécessaire que jamais ce processus d'information et notre presse, nos musées, nos

laboratoires scientifiques, nos universités, nos bibliothèques et nos manuels sont obligés de satisfaire les besoins de ce processus, ou sinon, n'atteignent pas leur but. Vivre efficacement, c'est vivre avec une information adéquate. Ainsi, la communication et la régulation concernent l'essence de la vie intérieure de l'Homme, même si elles concernent sa vie en société". Ce dernier mot qui assimile l'être de l'homme avec les mécanismes de régulation biologique ou sociaux me rappelle un autre texte, à peu près contemporain, d'Alan Turing, le briseur du code *Enigma* des sous-marins allemands, sur l'oignon comme métaphore idéale du rapport de l'être à l'environnement : prenez un oignon, enlevez la pelure, qui est une interface, et vous trouvez une autre pelure, une autre interface, que vous pouvez enlever encore et ainsi de suite jusqu'à découvrir qu'au centre, il n'y a rien, pas d'intériorité, pas de cœur caché et protégé, mais rien, il n'y avait qu'une suite d'interfaces.

Wiener ne procède pas d'un matérialisme aussi radical, mais il se situe dans le contexte de ces années d'après-guerre : il cite Hiroshima et les bombardements de l'Allemagne, et manifeste une crainte forte que nos sociétés ne retournent au chaos, à l'entropie. Il est vrai aussi que Wiener se réfère à l'inéluctable mort thermique de l'univers (bien qu'on ne disposât pas encore des formules qui permettent aujourd'hui d'en présumer l'échéance), et se montre fort soucieux de retarder la fin de notre espèce : le seul moyen, dit-il, est de créer des îlots de négentropie, c'est à dire d'information.

En somme, au constat très pessimiste de la faillite des idéologies humaines qui conduisent nos sociétés à la barbarie ou au chaos, il oppose l'optimisme d'une société de l'information. Puisque l'information est la base de la relation qui unit l'homme à son milieu, les messages entre l'homme et la machine, et entre les machines, sont appelés à jouer un rôle sans cesse croissant. L'idée sous-jacente est que cette société de communication serait une société sans victimes puisque régulée par l'information : les hommes étendraient leur culture ou leur vie, ou lutteraient contre le chaos et la barbarie. Il y a ici une sorte d'anarchisme rationnel qui annonce le dépérissement de l'État par l'autorégulation du social, conçu comme un automate dépourvu de passions. Si cet anarchisme lui a valu les foudres de l'Amérique mac-carthyste, qui voyait en lui le chantre d'une société communiste, l'optimisme d'une société gouvernée et régulée par les seuls échanges d'information est certainement à l'origine de la vision euphorique de la science-fiction des débuts, comme elle est au cœur des mouvements qui ont vu la communication se développer tous azimuts comme instrument de gestion du social ou de réduction des conflits dans l'entreprise comme dans les institutions politiques. On a

vu aussi progressivement dans la montée concomitante des flux d'information et de la globalisation que la loi de l'information pouvait prendre la forme, imprévue par Wiener, de loi du marché.

2) Une génération plus tard, ce sont les prospectivistes et les sociologues qui se font annonceurs de la 3<sup>e</sup> révolution industrielle, celle de l'information : dans la société post industrielle, l'information constituera la matière première, et la croissance reposera sur le développement de services fondés sur la connaissance et l'information. De légères variations séparent toutefois les différentes approches. Daniel Bell, en 1973, dans *Vers la société post industrielle*, affirme que des 3 sphères constitutives de la société (sphère politique, économique, culturelle), c'est la culture qui prédomine, parce que c'est le domaine le plus dynamique avec ses avant- gardes. Du coup, c'est son principe de changement,- l'individualisme-, qui devrait l'emporter. La société post industrielle serait donc marquée par un relâchement du lien social au profit d'un individualisme consumériste à quoi les années 80 ont semblé pour un temps donner raison. Pour Alain Touraine, un peu plus tôt, dans un livre au titre très proche, "*La société post industrielle*" (1969) est une société "programmée" où les biens matériels (il cite par exemple la métallurgie, le textile, la chimie) seraient remplacés par des biens "culturels". Bref, de toutes parts, c'est un renouvellement de la culture qui est annoncé, sous la forme du développement des biens culturels traditionnels comme chez Attali dans son scénario de sortie de crise après le premier choc pétrolier, ou sous la forme, plus générale, du développement des activités liées à l'information.

3) Mais le concept de société post industrielle a fait long feu, remplacé peu après par celui de société post moderne qui, 10 ans plus tard (*La condition post moderne* de Lyotard est publiée en 1979) disait à peu près la même chose. L'industrie n'a pas disparu, non plus que l'agriculture (aux USA, sur cette décennie, on compte 231000 paysans en moins, mais 311000 jardiniers en plus). En revanche, ce qui a changé, c'est que le maïs transgénique ou le boeuf américain différent du roquefort, du fromage au lait cru ou du foie gras non pas seulement pour leurs qualités gustatives, mais surtout en ce que les premiers sont le fruit d'une information qui en a modifié les caractères. Bref, il n'y a plus une agriculture et une industrie, mais deux, celle dont le mode de production est construit par le traitement de l'information, et celle, dans le tiers monde notamment, qui ne l'est pas encore. Les deux catégories d'emploi qui ont vu leur effectif augmenter le plus de 1970 à 1990 sont les services aux entreprises, suivis par les services sociaux, ce qui indique assez bien les changements en cours.

Nous sommes donc en présence d'un terme, "la société de l'information", qui recouvre en fait 3 acceptions différentes et donc trois modèles de développement (cf. B.Miège, in *Brises* n° 16).

1. c'est une société régie par la "théorie de l'information". Cette définition est dans le droit fil de la cybernétique. Si c'est le cas, nos organes politiques de régulation ne pourront que s'incliner davantage devant les maîtres des informations et de leur traitement, car l'autorégulation rêvée par Wiener a bel et bien réduit la part de l'État, mais pour le remplacer par l'impératif du marché.
2. une société où "tout est information". Selon cette acception, l'ensemble des biens et services finissent par devenir des produits informationnels, ou encore la forte valorisation de l'information dans les processus productifs (la production transgénique en est un bon exemple, ou l'usage des automates dans l'industrie automobile) est la source principale de la plus value. C'est ce à quoi tendent les réflexions anciennes de Daniel Bell, ou plus récemment d'Herbert Simon, etc. On ne traite plus des objets, mais de l'information, et c'est là que se trouve la source de la valeur.
3. une 3<sup>e</sup> définition, plus limitée, est celle qui semble avoir inspiré Nora et Minc dans notre pays, ou Al Gore aux USA, et un très grand nombre de ceux qui veillent au "développement" : la société est investie par les Nouvelles Technologies de l'Information qui sont le moteur du "développement".

Ces définitions ne sont pas inutiles, mais il ne faut pas être dupe de l'apparente simplicité de ces modèles ; pour ne prendre qu'un exemple dans le domaine qui est directement le mien, celui des médias, notre collègue A.Silem, de l'université Jean Moulin, montrait, il y a une dizaine d'années, en un temps de totale restructuration de l'industrie audiovisuelle, que, contrairement à ce que l'on croit, le développement des industries de l'imaginaire se traduit d'abord par un excès de biens matériels, de biens instrumentaux par rapport au contenu : la crise de l'industrie des programmes audiovisuels dans les années 80 était d'abord le contraste entre la production excessive des équipements et la sous capitalisation des programmes. On pourrait en dire autant aujourd'hui de l'internet et des services interactifs.

Restent des constats :

1. l'informatisation croissante du travail, la diffusion de l'informatique rendent aujourd'hui tout à fait insaisissable la part spécifique de l'information.

2. l'information est indissociable de la communication : tous les systèmes à valeur ajoutée combinent de l'information, des télécommunications, et des systèmes experts.
3. La diffusion de l'information va de pair avec sa marchandisation qui est autant à l'origine de l'expansion actuelle que le "besoin" prétendu d'information stratégique.

Alors, quel rapport y a-t-il entre ces changements liés à l'information et la ou les libertés ?

## II. Informatique et libertés

La première réponse des pouvoirs publics a systématiquement été de chercher une réglementation. C'était il y a 25 ans, le 8 nov. 74, que le président de la république a chargé une commission de "proposer au gouvernement (...) des mesures tendant à garantir que le développement de l'informatique dans les secteurs publics, semi-publics et privés se réalisera dans le respect de la vie privée, des libertés individuelles et des libertés publiques". Pourquoi cela ?

Parce que les innovations technologiques suscitaient alors moins d'espérance que d'appréhensions et que, au début de cette année 74, des projets tendant à développer l'emploi administratif de l'informatique semblaient dangereux pour les libertés publiques et provoquaient l'émoi de la presse. Ce bel exemple de contrôle social exercé par l'information de presse à l'encontre d'un emploi immodéré de l'information par l'administration à de quoi faire réfléchir, comme la récente mobilisation sur Internet qui a stoppé l'AMI. Je rappelle cela parce qu'à côté de l'information sous formes de données (data) et de sa structuration sous forme de connaissance (knowledge) il y a aussi l'information sous forme d'opinion (news), et que c'est celle-ci qui en fin de compte, inscrite depuis 1789 dans les droits fondamentaux de notre pays, assure avec le plus de vigilance la surveillance et la défense de la dimension proprement politique de la liberté.

De quoi s'agissait-il en 1974 ? Il s'agissait du projet SAFARI qui "tendait à recourir à un identifiant unique pour l'ensemble des répertoires et fichiers publics, mais aussi de la constitution de vastes "banques de données" et de réseaux d'ordinateurs susceptibles d'enregistrer, traiter et diffuser les informations les plus variées concernant les

personnes, les entreprises et les groupements". Ce projet gigantesque avait une grande rationalité et aurait eu une grande efficacité puisque l'interconnexion de tous les fichiers administratifs (police, impôts, sécurité sociale, etc.) y aurait été possible et quasiment sans erreur puisque l'identifiant proposé, notre actuel identifiant national ou n° INSEE (sexe, date de naissance, lieu et numéros d'ordre) désignent inmanquablement chaque individu. Est-ce le souvenir de la Gestapo, et de sa redoutable efficacité, ou des préoccupations d'avenir qui motivèrent les magistrats ? Je ne sais. Mais les considérations du premier rapport de cette commission méritent d'être rappelées parce qu'elles refusaient d'emblée une limitation de la vie "privée" dans la vie sociale des citoyens : "La protection de la vie privée devant la collecte, le traitement et la circulation abusifs de certaines informations a été l'une de nos préoccupations dominantes. Mais nous n'avons pas eu à tenter de définir ce qu'est la vie privée parce que notre mission ne s'arrêtait nullement à ses frontières. S'il en allait autrement, le législateur se donnerait à bon compte la conscience d'avoir fait oeuvre libérale parce que les secrets et la tranquillité de l'individu et peut-être ceux de l'unité familiale seraient protégés, alors que les droits et libertés du citoyen participant à la vie publique, du travailleur à son poste ou sur le marché de l'emploi, du chef d'entreprise, des associations, syndicats ou partis politiques pouvaient être compromis".

Telle fut la première réponse qui préfigure la loi du 6 janvier 1978 consacrée à la réglementation des données nominatives : il n'est pas possible que l'information sur la vie privée ne concerne pas toute la vie sociale de l'individu, et il y faut une instance de contrôle qui publiera ses travaux et ses résultats : la transparence des informations nominatives pour les personnes concernées devenait un principe fondamental, destiné à limiter et à contrôler le pouvoir de qui détient une information sur ceux qui font l'objet de cette information. Mais on voit bien, depuis 25 ans (le dernier rapport publié est celui de l'année 1997) que le contexte et la nature des usages de l'information a prodigieusement changé.

Au départ, il s'agissait de protéger l'intimité de la vie individuelle et familiale. C'est pourquoi fut interdit "l'enregistrement des données relatives aux origines raciales, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses". Pour la même raison, "la conservation de certaines données nominatives doit être limitée dans le temps", le principe étant qu'outre l'interdiction "d'infractions couvertes par l'amnistie, la prescription, la réhabilitation", "les données nominatives ne doivent être conservées qu'aussi longtemps qu'elles sont utiles à l'objet du traitement". Ce dernier point, la

durée de la conservation, n'a jamais cessé de faire l'objet d'un examen systématique par la commission qui n'a de cesse que la mémoire inerte des fichiers ne compromette ou n'altère l'évolution normale du vivant.

Mais, au départ constituée pour mettre un frein à l'emprise de l'autorité publique sur la vie de l'individu, comme mûe par la mémoire récente des totalitarismes de la première moitié de ce siècle, c'est à une tout autre tâche qu'elle est confrontée à l'heure de l'Internet. En 1995, par exemple, elle soulignait les risques inhérents à l'utilisation qui pouvait être faite du gisement de données personnelles que constitue Internet ; il s'agissait alors, nous nous en souvenons, de la diffusion sur Internet d'annuaires de chercheurs. En 96, elle appelait l'attention sur le phénomène de la traçabilité des données relatives aux internautes. Depuis lors, le développement fulgurant du commerce électronique ou les traitements d'informations nominatives par les fournisseurs d'accès au réseau ont fait d'Internet un de ses lieux d'observations privilégié. Et, pour faire oeuvre pédagogique, elle a constitué un site de démonstration du pistage des internautes sur le réseau où chacun de vous pourra voir comment on peut reconnaître son ordinateur, pister son parcours, et puis, bien sûr, comment le serveur que vous consultez peut placer sur votre disque dur des "cookies" qui le renseigneront sur à peu près tout ce que vous avez fait sur le réseau. Et si ce n'est le serveur consulté, c'est votre firewall ou votre fournisseur d'accès qui possède ces données.

Mais, à l'heure de l'interconnexion mondiale des réseaux, les trois premiers principes fondateurs de la protection des données personnelles (information des personnes qui figurent dans les fichiers, respect de la finalité du traitement, durée de conservation des données) sont très difficiles à faire respecter et la commission constate "que les pratiques de téléchargement ou les procédés de collecte systématique d'informations par les moteurs de recherche par exemple, rendent quasiment impossible le repérage de la collecte des informations diffusées".

Il y a 25 ans, c'était encore l'ombre du totalitarisme, un big brother informatique et policier, qui faisait peur. Aujourd'hui, où un "mailing" "utile" coûte environ 15 F. par courrier postal et 0,01 centime par internet, soit 150000 fois moins cher, aujourd'hui où les achats effectués avec une carte bancaire sont identifiables, Big Brother n'a plus le visage du commissaire du peuple, mais celui du marché. Je citerai, là encore, le dernier rapport de la CNIL : " le village global, slogan de la société de l'information, c'est d'abord une galerie commerciale à l'échelle de la planète". L'homme unidimensionnel

que craignait Marcuse n'est pas celui qui est façonné par les médias "classiques", mais celui dont l'existence est définie par sa solvabilité.

Tout cela, bien sûr, nous le savons, et nous savons aussi que si l'autorité judiciaire veille avec soin au respect des libertés, et de nos droits fondamentaux qui doivent assurer l'égalité, comme un arrêt récent du Conseil d'État (15 janvier 97) l'a montré au sujet des inscriptions par Minitel dans les universités. Mais, spontanément, nous ne nous sentons pas vraiment menacés parce que nous avons le sentiment de maîtriser assez bien ces technologies nouvelles de l'information. Nous sommes davantage sensibles par exemple, au fait que nous voyions une nouvelle forme de plagiat dans les mémoires de nos étudiants qui savent eux aussi se servir de l'internet. Mais nous sentons bien qu'il y a quelque chose de plus à élucider lorsque le traitement de l'information nous semble déplacer les limites de la nature et de la culture. Nous sentons, plus que nous ne pouvons l'analyser, qu'il y a sur nous une menace lorsque la science procède à des manipulations autour du capital génétique, par des greffes ou clonages, lorsque la pensée semble accessible à des manipulations physico-chimiques du cerveau, bref, lorsque la nature fait l'objet d'un marché ou d'un traitement industriel. Bien sûr, l'histoire des sciences est faite de telles interdictions et de leurs infractions : la dissection des cadavres au début des temps modernes, l'avortement il n'y a pas longtemps, la procréation assistée, l'euthanasie cet été aux Pays Bas, le clonage demain matin. Et nous savons aussi que ce ne sont pas des principes généraux, mais bien des situations particulières qui ont permis ces changements ; c'est bien pourquoi le développement des sciences liées à l'information nous semble mériter une autre niveau d'analyse qui sera notre dernier point.

### **III. Raison, information, et liberté**

Dans les prémisses de la société de l'information, l'optimisme était de mise chez les chercheurs, en parfait contraste avec les craintes manifestes du "grand public". Sur quoi se fondait cet optimisme ? Sur deux points aux conséquences distinctes : en surface, sur l'extension et la libre disposition des connaissances, en profondeur sur la transformation de notre mode de pensée.

En surface, c'est donc la fantastique expansion du savoir que cette mutation représente et, à cet égard, l'apparente gratuité d'Internet à ses débuts, du moins pour nous, a eu

un effet prodigieux. Sans parler du calcul , qui n'est pas ici mon propos, l'accès ultra rapide à une foule de données modifiait presque instantanément nos propres recherches, et les multiples formes de communication électronique (messageries, forums, etc.) ont transformé à vue d'œil notre place dans la communauté scientifique : notre façon de préparer une publication ou un colloque a connu une simplification et une rapidité dont nous n'avions pas l'idée, il y a 30 ans. Dans cette perspective, la société de l'information, c'est le moyen d'accéder à tous les savoirs (bibliothèque universelle), le moyen d'une communication elle aussi universelle (il n'y a plus de frontières, ni de distance), qui peut être aussi bien de masse que de point à point, le moyen d'une liberté nouvelle (pour nous le moyen d'éviter la lenteur ou les refus des éditeurs ; pour les combattants du Chiappas, le moyen de faire connaître leurs luttes), et enfin une égalité nouvelle (dans le réseau, tous les points sont a priori égaux, soit en matière d'opinion, soit en matière de marché). Bref un idéal de liberté et d'égalité virtuelle sans précédent qui peut conduire aussi bien à une abolition de l'arbitraire de l'Etat (c'est l'anarchisme rationnel de Wiener) ou à la promotion des biens et valeurs culturelles (c'est le versant "post-moderne"). Il n'est donc pas étonnant que les USA ou la Grande Bretagne aient fait en ce domaine le pari de l'ultra libéralisme dont les rapports d'Al Gore ou du commissaire européen Bangeman constituent de bons repères. La France, il y a 25 ans comme aujourd'hui, a fait un choix différent en considérant que l'Internet n'est pas forcément synonyme de nouvel espace de liberté et qu'il peut constituer une menace pour la démocratie en supprimant le droit fondamental de la personne à disposer d'elle même dès qu'elle est espionnée, fichée, traquée par des logiciels sophistiqués. Mais il y a plus. L'idée d'une extension illimitée des connaissances et de la liberté radicale de l'accès au savoir est parfaitement naïve. C'est compter sans trois choses : 1) le fait que le sens n'est pas donné, mais construit par un sujet : les travaux de l'Ecole de Constance sur l'esthétique de la réception (Iser) ou l'"horizon d'attente" (H.Jauss) n'ont rien perdu de leur actualité, ni ceux du cercle de Birmingham sur la réception négociée. 2) le fait que l'appropriation du savoir sous forme électronique présuppose non seulement un équipement matériel non négligeable, mais aussi une technologie intellectuelle que tout le monde n'a pas : en 2 ou 3 clics, nous avons accès, nous, occidentaux et savants, au dernier rapport de l'Onu sur le développement humain, où nous pouvons lire les signes et les marques de la fantastique inégalité des peuples devant l'information ; mais songez qu'en France même, les chercheurs de France Télécom considèrent qu'un tiers environ de la

population n'a pas la capacité intellectuelle de se servir d'un minitel. La multiplication des sites et des informations non contrôlées, non hiérarchisées, a pour effet non seulement de multiplier des rumeurs qui sont le contraire même de l'information, mais rendent indispensables, dans l'usage professionnel quotidien, le recours à des intermédiaires, courtiers ("brokers") ou filtres, qui certes, développent des entreprises de service, mais accroissent l'inégalité devant l'information. Enfin la seule mesure quantitative de la communication sur les réseaux montre un renforcement considérable du rôle majeur de certains acteurs qui deviennent ainsi les nouveaux contrôleurs de l'information. 3) Les hommes s'affranchissent du temps et de l'espace, nous dit-on ; ils peuvent acheter au meilleur prix sans se déplacer, etc. La publicité est le plus important vecteur aujourd'hui de cette idéologie d'un monde meilleur, plus libre, plus égalitaire, (voyez ce que nous promet la téléphonie mobile), et, ô merveille, ce sont les entreprises qui garantiraient notre bien commun grâce aux règles qu'elles se donneraient à elles mêmes. De quoi s'agit-il donc ? "De persuader les foules, écrit Ph. Breton, de l'intérêt qu'il y aurait à étendre ce secteur marchand à tous les secteurs de la société et à se débarrasser le plus vite possible de toutes les structures de régulation collective qui ne relèveraient pas de ce secteur, en premier lieu l'Etat". Nous ne pouvons accepter cela, car c'est bien d'une marchandisation radicale de la culture qu'il s'agit.

L'effet de l'information sur la transformation de notre pensée sera mon dernier point. L'information, c'est comme une chaîne d'événements qu'on peut reconstruire à partir d'un phénomène, puis greffer, ou mettre en oeuvre (qu'on me pardonne de ne pas utiliser le barbare "implémenter"), bref transformer en calcul. Ainsi fais-je par exemple lorsque je "saisis" le texte de cette conférence pour le traiter comme un suite de caractères ou en calculer le nombre. Une machine (je pense à la machine de Turing), est un être logique : une machine n'est pas seulement un dispositif matériel (poulies, engrenages et cardans par exemple) mais la structure ou le modèle d'action qui relie tout cela ; et ce modèle d'action, c'est l'information.

Un moment décisif de notre histoire récente semble bien celui où on a découvert (McCulloch notamment) comment transférer les opérations élémentaires de l'algèbre de Boole sur des commutateurs électriques, parce que cela produisait une similitude entre logique et circuits électriques, entre la physique et les lois du raisonnement. Les ordinateurs étaient devenus possibles. C'est ce qu'expliquait Mac Culloch : "nous cherchons à tâtons notre voie vers un monisme indifférent entre l'esprit et la matière".

Notre pensée ne serait dès lors qu'un calcul, et ce qui semblait intuition dans la philosophie matérialiste du XVIII<sup>e</sup> siècle, est en voie de réalisation. Un organisme est une séquence de messages, comme la découverte de la structure de l'ADN nous l'a montré, et notre pensée serait un réseau de ses relations. Dès lors on peut voir le monde sous le seul aspect de l'information. On peut entrer dans un nouveau monde, celui d'une pensée sans sujet, d'un esprit sans corps.

Cela me rend perplexe, parce que je sens confusément que ma vie n'est pas réductible à un programme sous jacent, à une séquence d'opérations que pourrait décrire une série d'algorithmes univoques.

Je songe par exemple aux dialogues que nous avons entre collègues dans les jours qui ont suivi l'incendie de la bibliothèque, et qui ressemblaient furieusement aux conversations qui suivent un enterrement : "tu te souviens...", nous disions-nous les uns aux autres. Dans ces manifestations de quasi-deuil, où nous confrontions nos souvenirs, il y avait une grande part d'imaginaire, au sens lacanien, et c'est bien ce qui les rendait précieuses : il y avait là la marque indubitable de notre rapport au savoir, ou plutôt de la façon dont nous nous l'étions "incorporé" : le souvenir faisait surgir des lieux bien précis, toute une foule de détails très matériels, des fiches aux rayonnages, par où était passé notre savoir. L'appropriation du savoir, c'est son "incorporation" : nous pensons avec notre corps. Alors, résoudre une question, par exemple la reconstruction d'une bibliothèque relève à coup sûr du calcul, mais poser la question de l'ensemble documentaire que nous désirons "relève d'un autre ordre" aurait dit Pascal. La réponse à la demande procède d'un calcul, mais la demande elle-même, notre désir de savoir et de transmettre, ne relèvent pas du calcul.

Ce n'est pas autre chose que disait Wittgenstein : ce qui peut être montré ne peut pas être dit, ou, plus près de nous, Roland Barthes : la parole est intransitive, je ne peux pas dire ce que je suis en train de faire, ou Wittgenstein encore : le tableau ne peut pas représenter sa propre forme de représentation, il ne fait que la montrer. Qu'est-ce à dire ?

Que tout le langage ne peut pas être transformé en calcul, et c'est bien ce qui fait le charme et le prix incalculable d'une langue maternelle, la première de nos technologies intellectuelles ("la méta-institution de toute institution humaine" disait le philosophe Gadamer). La mécanisation de notre pensée nous a appris ce qu'est une machine et ce qui lui échappe. Notre pensée s'exerce et s'exprime par le langage qui nous permet de

traiter "symboliquement" des objets du monde, de les traiter par des symboles, justement. Mais le langage, c'est aussi ce qui nous permet de poser la marque d'un manque, c'est le mot "fleur" comme "l'absente de tout bouquet" (Mallarmé), ou ce qui nous permet, lorsque quelqu'un nous appelle, de répondre tranquillement "j'arrive", quand nous n'en faisons rien. Le langage, c'est enfin le seul lieu qui nous permette en face d'un autre de nous saisir comme sujet, et de le reconnaître comme une autre sujet. Le langage, c'est ce qui nous permet de poser notre savoir hors de nous, et de le transmettre au loin, il est alors un véhicule d'information, mais il nous permet aussi d'y investir notre désir et nos rêves, nos souvenirs et nos espoirs. J'aimerais paraphraser ici le mathématicien Bertrand Russel : notre culture comprend l'ensemble de nos informations, mais ne fait pas partie de cet ensemble là.

Où est la pensée dans le traitement de l'information de nos ordinateurs ? Cette question peut sembler tout à fait dépassée ("les ordinateurs pensent-ils" est un sujet d'examen que nous ne donnons plus), mais la question du rapport de notre pensée, de notre raison et de notre liberté reste brûlante : la liberté est là, dans cette certitude du sujet qui n'existe pour autrui que dans le langage et qui nous fait être non exactement un être mais un parlêtre, comme disait Lacan. Pour que je me sente être "je", il a bien fallu que quelqu'un me dise "tu", et ma liberté est d'accepter qu'il soit un "autre".

Ma réponse est donc une nouvelle question : la distinction entre le calculable (l'information) et le non-calculable de notre être-au-monde fait question. Il nous faudrait pour cela disposer d'un niveau "méta-", que la philosophie grecque a justement nommé "méta-physique", et qui nous fait défaut. Mais la liberté, à coup sûr, est à chercher de ce côté.

Pour les libertés formelles, il n'y a pas vraiment de risque, nos institutions y veillent, je le crois vraiment, mais si on pense que l'homme n'est pas seulement sa raison, à la façon de Descartes, mais sa liberté, à la façon de Rousseau, alors il y a place pour de nouvelles interrogations.

Il est courant depuis 20 ans, dans les rencontres académiques autour de l'information, de faire référence aux trois termes anglais qui permettent de préciser la complexité croissante de l'information : data, news, knowledge. J'ai même entendu récemment, dans une conférence de l'Unesco, un haut dignitaire y ajouter un 4<sup>o</sup> terme, Wisdom, la sagesse.

Dans sa banalité, ou sa naïveté, cet étalonnage indique pourtant que la question du rapport entre information et liberté n'est pas une question de droit, mais réside dans le rapport du sujet au langage. J'ai peu parlé des médias parce qu'il sont secondaires dans cette question : la force des médias n'est pas, quoi qu'on en dise, dans l'information , mais dans l'opinion : un photographe ne montre pas la réalité, mais son regard. Aujourd'hui, il devient difficile de faire une photographie de presse, parce que quiconque est photographié a des droits sur son image et les fait "valoir", c'est à dire "rémunérer". Cela ne tue pas l'information, cela montre qu'elle se paye. Si l'information est un calcul, son enjeu est financier, marchandisable à l'infini. C'est pourquoi demain, quand vous ouvrirez votre ordinateur, souvenez-vous que tous les serveurs auxquels vous vous connectez peuvent vous suivre à la trace, et que nos "moteurs de recherche", comme nous disons , sont les premiers chiens de chasse de notre post-modernité ; ils suivent les traces de notre solvabilité.

Nous avons, il y peu encore, deux modèles à notre disposition : le modèle libéral, c'est à dire une régulation sans projet, et un modèle marxiste, c'est à dire un projet sans régulation. Aujourd'hui, l'information nous projette dans un monde où la seule règle a pour nom productivité, ou rentabilité ; nous devons donc nous souvenir que notre liberté nous impose de reconnaître d'abord où est l'humanité en nous : l'homme ne peut être pour nous un autre que s'il n'est pas assimilable à une source de profit.